

Collège Pablo-Neruda. Les opposants gagnent la bataille administrative

La Cour d'appel ayant débouté le ministre de l'Éducation nationale, ce sont les opposants à la fermeture du collège qui l'emportent, d'un point de vue administratif.

Fermé depuis 2018, le collège Pablo-Neruda, situé dans le quartier de La Madeleine, n'a cessé d'être l'objet d'une bataille entre ceux qui souhaitent qu'il reste ouvert, comme le syndicat Force Ouvrière des lycées et collèges de l'Eure (SNFOLC27) et les services de l'État, notamment.

En mars 2020, le tribunal administratif de Rouen avait donné raison au syndicat en annulant la délibération du Conseil départemental de l'Eure et l'arrêté décidant la fermeture de l'établissement, ainsi que celle du collège Pierre-Mendès-France, situé à Val-de-Reuil.

Une décision pour la forme ?

Fin de l'histoire ? C'était sans compter sur le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer qui, dès le mois d'août 2020, a fait appel de la décision du tribunal auprès de la Cour d'appel administrative de Douai pour légitimer la décision de fermeture de ces deux établissements.

Dernière péripétie en date le 7 décembre 2021 : le ministre a été à son tour débouté, validant la condamnation de la décision de fermer ces deux collèges de l'Eure.

« Ce jugement confirme le bien-fondé de la mobilisation des personnels et des parents d'élèves de contester cette décision guidée uniquement par des préoccupations économiques au mépris des conditions d'enseignement des élèves et de vie de leurs parents », réagit FO dans un communiqué.

Même si le syndicat insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement **« d'une victoire de forme »**, la décision de la Cour d'appel ne devrait pas changer l'avenir de l'ancien collège Pablo-Neruda, qui sera détruit pour voir s'installer une maison d'accueil spécialisée comportant 56 places, comme indiqué par le conseil municipal en février 2021. Le projet sera porté par l'Adapei27.



Le collège Pablo-Neruda est au centre d'une bataille autour de sa fermeture depuis trois ans.